Extrait N° 7 / du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 14 avril 2011

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

que la convocation du conseil a été faite le **4 avril 2011** et que le nombre des membres en exercice étant de **29**, le nombre des membres présents est de **26**.

Le Maire,

L'an deux mil onze, le quatorze avril à dix huit heures, le conseil municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.**

Présents : M. MONDON René - Mme Line Rose BAILLIF - M. DENNEMONT Jean Daniel - Mme ZETTOR Jacqueline - M. LESQUELIN Jean Hugues – Mme LUCAS Roseline- M. ESCHYLE Gilles – Mme MEZINO Sylvaine - M. BENARD Alex – M. RIVIERE Lucien – Mme MARCHAND Gladys - Mme LAMOLY Viviane – M. SERMANDE Jean-Pierre - Mme RIVIERE Suzette - Mme JULLIEN Marie Josée - Mlle ROMAINSTAL Géraldine - Mme CADAS Isabelle – M. FRINGUE Mikaël - RIVIERE Raphaël – Mme BARET Liliane – M. CLOTAGATIDE Vincent - Mme CADERBY Colette - M. FERRERE Eric – M. GRONDIN Jacki – M. REMY Michel.

Procuration : Mme HEBERT Monique a donné mandat à Mme Line Rose BAILLIF – **M. BADER Ricardot** a donné mandat à M. René MONDON – **Mme BETON Fernande** a donné mandat à Mme CADERBY Colette.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de **M. CLOTAGATIDE Vincent** comme **secrétaire de séance.** Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, M. CLOTAGATIDE est désigné pour en assurer les fonctions.

& &

&

AFFAIRE N° 7 / ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USEES

- **Rue de l'Eglise vers Route des Poivriers**
- **Approbation du projet**
- **Approbation du plan de financement**

Le Maire informe le Conseil, que dans le cadre de la poursuite du réseau collectif d'assainissement des eaux usées, le bureau Irmo Concept a été chargé de réaliser les études nécessaires à l'assainissement de la zone comprise entre la rue de l'Eglise et la route des Poivriers.

Le dossier projet présenté fait ressortir un investissement sur 4 000 mètres linéaires répartis en plusieurs tronçons soit :

- Rue de l'Eglise pour un linéaire de 1 380 ml et la réalisation de 58 raccordements ;
- Impasse Volange Rivière : 416 ml et 30 branchements ;
- Impasse des Franciscéas pour 147 ml et 16 branchements ;
- Sentier Paul Vatel pour 125 ml et 11 branchements ;
- Route de la Ravine Sèche (partie RD 18) pour 230 ml et 15 branchements ;
- Ruelle Alinette pour 170 ml et 16 branchements ;
- Rue Roger Mondon pour 390 ml et 34 branchements ;
- Rue Maximin Lucas et Chemin Kerbel pour 705 ml et 42 branchements ;
- Jonction Chemin Kerbel – Route des Poivriers pour 364 ml et 12 branchements ;

Au total, le projet doit permettre la réalisation de 240 branchements. Le réseau sera raccordé au réseau existant au niveau de l'église.

Le coût de l'opération s'établit comme suit :

Maîtrise d'œuvre :	30 000,00
Relevés topos :	10 000,00
CSPS :	10 000,00
Contrôle caméra :	8 000,00
Travaux :	1 517 679,20
Soit un coût total HT	**1 575 679,20**
T.V.A	133 932,73
Coût total TTC	**1 709 611,93**

Le plan de financement escompté est le suivant :

Programme Opérationnel Européen 2007-2013		
Mesure 3-13 s.m 1	60 %	**945 407,52**
Commune	40 %	**630 271,68**

Le Conseil Municipal est invité à :

- Approuver le projet d'investissement tel que proposé et à autoriser la poursuite des études en ce sens ;
- Le cas échéant approuver le plan de financement proposé.

…/…

Invité à se prononcer, le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le projet d'investissement et le plan de financement tels que proposés ;
- demande à compléter le dossier par l'étude de l'assainissement d'une portion du chemin Mélina ;
- autorise la poursuite des études en ce sens ;
- autorise le Maire, ou en son absence le 1er adjoint, à signer tout document nécessaire à la concrétisation de ce dossier.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,